



Année 2019/ 2020
Informations concernant les contributions des familles
suite à la crise du coronavirus

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, la contribution des familles permet à l'école d'équilibrer son budget. Elle couvre la partie investissement de l'école.

En effet, si les frais de fonctionnement sont pris en grande partie par le contrat d'association qui lie l'école à l'Etat par le biais de la mairie d'Ascain, une partie des frais de fonctionnement (salaires des personnels de l'OGEC, cotisations...) et l'ensemble des frais d'investissement sont à la charge de l'OGEC Ste-Marie (bâtiments -construction, mensualités des emprunts construction, travaux et entretien, mobilier des classes...).

Comme nombre d'entre vous a pu s'en rendre compte également, notre établissement n'est pas fermé et assure une continuité pédagogique et administrative tant en présentiel qu'en distanciel. La contribution des familles permet d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement pour qu'il soit à nouveau en parfait état pour accueillir les élèves dès que la crise aura pris fin et que les mesures de confinement seront levées.

C'est pourquoi, les prélèvements correspondant à votre participation financière ne seront pas suspendus et continuent normalement jusqu'au 5 juillet 2020 comme initialement prévu.

En revanche, le montant du forfait garderie (frais de garderie non effectuée) ne vous sera pas prélevé pour les mois de mars et avril (prélèvements du 5 avril et 5 mai) voire le ou les mois suivants (selon la date de réouverture de l'établissement).

Pour les familles qui ont réglé par chèque global encaissé en novembre ou par 3 chèques encaissés en novembre, février et mai, un chèque de remboursement correspondant à la prestation garderie non effectuée vous sera adressé dans le mois suivant le retour à l'école.

La solidarité est plus que jamais nécessaire dans cette période. Les responsables de l'établissement que nous sommes sont invités à la traduire concrètement dans leurs décisions de gestion, dans la mesure où notre trésorerie le permet.

Il est bien entendu que les familles qui sont fragilisées économiquement par les conséquences de la crise sanitaire et ne seraient plus en mesure actuellement de continuer les prélèvements tels que prévus sur le règlement financier, ces familles sont invitées à prendre contact avec M. Hourcade avant la date d'échéance prévue (le 5 de chaque mois). Nous trouverons ensemble la solution (facturation différée, suspension des prélèvements automatiques...)

" Si ces moments sont une épreuve, ils sont aussi un temps de "conversion" qui nous recentre sur l'essentiel. Parce qu'ils changent nos habitudes, nous invitent à des comportements nouveaux et nous transforment intérieurement, ils sont gages de foi, d'espérance et de sens des autres." Philippe Delorme Secrétaire général de l'Enseignement catholique.

Je vous espère tous en bonne santé, ainsi que vos proches, familles, équipes... Plein de courage à chacun chacune ! Prenez bien soin de vous.

Pour le Pdt Par délégation,
B. Hourcade